



Convention de stage

Section :

BACHELIER EN INFORMATIQUE

Stage(s) :

Stage d'intégration professionnelle : 120p. min, soit 100h

Activités professionnelles de formation : 240p. min, soit 200h (Bac Informatique)

Entre les parties suivantes :

d'une part,

Madame K. Mertens, Directrice de l'Institut Supérieur de Formation Continue d'Etterbeek (ISFCE),

d'autre part,

Madame, Monsieur

Étudiant.e de la section :

au sein de l'établissement précité, ci-après dénommé le stagiaire,

et d'autre part,

....., **responsable du stage au sein de**

l'Entreprise ou l'Institution : (nom – adresse – tél. du responsable – email)

.....

.....

.....

.....

Il est convenu ce qui suit :



INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION CONTINUE D'ETTERBEEK
Enseignement de Promotion Sociale - Matr. 2.076.052

Siège administratif et Direction : Tél. 02 647 25 69

Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek

info@isfce.org - www.isfce.org

1. L'Entreprise ou Institution accepte de prendre en stage le stagiaire susnommé durant lequel ce dernier est placé sous l'autorité du responsable du stage.
2. Le présent stage est soumis au Code du Bien-être au Travail.
3. Une DIMONA (Déclaration Immédiate/Onmiddellijke Aangifte) est établie par le Pouvoir Organisateur de l'établissement (Administration Communale d'Etterbeek) dès le début du stage. L'ONSS est donc averti de l'entrée et de la sortie de service du stagiaire.
4. D'une manière générale, le stage doit permettre à l'étudiant :
 - 4.1. d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales, d'observer et d'analyser les méthodes de travail au sein de l'Entreprise ou l'Institution ;
 - 4.2. de compléter sa formation théorique par une pratique professionnelle en situation réelle, de mettre en pratique les connaissances acquises aux cours, d'évaluer ses aptitudes, de tester ses capacités d'intégration dans une équipe de professionnels et de remédier aux éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer. L'Entreprise ou l'Institution s'engage dès lors à respecter cet objectif et à ne pas abuser du stagiaire par des tâches sans rapport avec son activité professionnelle.
5. De manière plus précise, l'Entreprise ou Institution s'engage à répondre aux objectifs du stage tels que décrits dans le dossier pédagogique du stage et repris dans l'annexe 1 et à confier au stagiaire des tâches en rapport avec son activité professionnelle.
6. Les dates de début et de fin ainsi que la durée du stage sont précisées à l'annexe 3 de la présente convention.
7. Durant l'exécution de la présente convention, le stagiaire reste sous la responsabilité de l'établissement auquel il appartient. Il n'existe entre lui et l'Entreprise ou Institution aucun engagement de louage d'ouvrages ni de louage de services. Cela implique que, à l'exception d'un stage réalisé dans le cadre d'un contrat de travail préexistant, le stage n'est pas rémunéré. Le remboursement des frais de transport est laissé à la discrétion de l'Entreprise ou Institution qui accueille le stagiaire en stage.
8. Tout déplacement à l'étranger est interdit.
9. Le stagiaire s'engage à adopter une conduite irréprochable durant son stage et à respecter le règlement interne de l'Entreprise ou Institution dans laquelle il effectue son stage. Il est soumis au secret professionnel et s'engage donc à ne pas divulguer les renseignements confidentiels dont il pourrait avoir pris connaissance durant son stage.
10. Le stagiaire est soumis aux mêmes exigences d'horaires que les autres membres du personnel. L'horaire du stagiaire est déterminé par le maître de stage.
11. Si l'Entreprise ou l'Institution pratique le télétravail, le stagiaire devra être encadré par le responsable de stage ou son staff en présentiel au moins la moitié du temps, pour autant que l'organisation le permette.
12. En cas d'absence
 - 12.1. justifiée : le stagiaire veillera à prévenir dans les plus brefs délais son responsable de stage et lui transmettra une copie du justificatif. Le stagiaire enverra le justificatif au secrétariat de l'école. Ce dernier conviendra, avec son responsable de stage, de dates de récupération en dehors des heures de cours.
 - 12.2. non justifiée : le responsable de stage s'engage à prévenir le professeur superviseur du stage. Ils décideront d'un commun accord s'il y a lieu d'interrompre la convention de stage ou non. Si la convention n'est pas interrompue, le responsable de stage décidera des heures et dates de récupération et ce, en dehors des heures de cours.

Toute absence du stagiaire durant le stage devra être signalée en complétant l'attestation de services prestés annexée à la présente convention ou remise par le superviseur lors d'une visite de stage.



INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION CONTINUE D'ETTERBEEK
Enseignement de Promotion Sociale - Matr. 2.076.052

Siège administratif et Direction : Tél. 02 647 25 69

Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek

info@isfce.org - www.isfce.org

13. A l'issue du stage, le responsable de stage évalue le stagiaire selon une grille d'évaluation qui lui sera fournie. L'évaluation est fixée de manière objective et correspond à la valeur réelle du stagiaire. Elle sera renvoyée, ainsi que l'attestation de services, par le responsable de stage à l'établissement ou au superviseur du stage au plus tard une semaine après la fin du stage.
14. Le responsable de stage détermine les activités à effectuer par le stagiaire et les décrit explicitement dans l'annexe 2 de cette convention. Cette description des activités du stagiaire fait partie intégrante de la convention.
15. Le superviseur du stage se tient à la disposition du responsable de stage et du stagiaire pour tout problème qui pourrait survenir durant le stage.
16. L'Entreprise ou Institution, l'établissement et le stagiaire se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat si l'une des parties contractantes ne respecte pas tout ou partie de la présente convention.
17. Les annexes 1, 2 et 3 font parties intégrantes de la convention.

Fait à , le en exemplaire.s

Signature du Chef d'établissement

Signature du Stagiaire

Signature du Responsable
de stage

K. MERTENS
Directrice



ANNEXE 1 : OBJECTIFS A POURSUIVRE (Extrait du dossier pédagogique) :

Stage SIP : (Programme pour l'étudiant)

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre des finalités de la section « Bachelier en informatique de gestion »,
dans le respect des normes de sécurité, des biens et des personnes et de l'environnement, en
développant des compétences de communication et d'esprit critique, en respectant les
consignes données,*

- ◆ de présenter et de justifier un projet de stage lié aux tâches d'analyse du profil professionnel ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
- ◆ de faire preuve d'initiative, d'esprit critique, de sociabilité, d'organisation du temps de travail avec tenue d'un carnet de stage ;
- ◆ de rédiger un rapport mettant en évidence les liens entre sa formation et son expérience de stage ;
- ◆ de respecter les clauses de confidentialité.

Stage APF : (Programme de l'étudiant)

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre de la finalité de la section « Bachelier en informatique de gestion »,
dans le respect des normes de sécurité, des biens et des personnes et de l'environnement,
en développant des compétences de communication et d'esprit critique,*

- ◆ de respecter :
 - ◆ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
 - ◆ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
 - ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux, sur chantier, dans l'entreprise et à l'utilisation du matériel mis à sa disposition ;
 - ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
 - ◆ de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
 - ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
 - ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
 - ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
 - ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence les résultats de ses acquis ;
 - ◆ de proposer, le cas échéant, une structure et un contenu cohérents de l'épreuve intégrée selon les contraintes de la finalité de la section ;
- sur le plan de la pratique professionnelle, l'analyse du problème rencontré au sein de
l'entreprise ayant préalablement été réalisée,*
- dans le respect des réglementations relatives à la sécurité et à l'environnement,
dans le respect des normes techniques en vigueur,*
- parmi les tâches suivantes,*
 - ◆ de mettre en œuvre des solutions dans différents environnements de programmation ;
 - ◆ d'assurer les tests et la maintenance des programmes ;
 - ◆ de participer à la conception d'interfaces homme/machine ;
 - ◆ de créer, d'exploiter, d'optimiser et d'adapter un système d'informations cohérent ;
 - ◆ d'installer, de mettre en œuvre et d'adapter des réseaux informatiques, des périphériques, des systèmes de sécurité, des systèmes de communication en fonction des besoins des organisations et de l'évolution technologique;
 - ◆ d'assurer la sécurité des données et des systèmes informatiques ;



ANNEXE 3 : ACCORD DES PARTIES

Période et durée du stage :

Le stage aura une durée de heures et débutera le / / 20.... et se terminera le / / 20....

L'étudiant fournira chaque rapport de stage au plus tard

- le
- deux semaines après la fin du stage correspondant.

L'étudiant,

Je soussigné.e, **Madame, Monsieur**,
Etudiant.e dans la section BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION à l'Institut Supérieur de Formation Continue d'Etterbeek (ISFCE), m'engage à respecter l'ensemble des termes de la présente convention de stage ainsi que les demandes formulées par l'Entreprise/l'Institution qui m'accueille. Je joins à cette convention mes objectifs.

Fait à, le

Signature de l'étudiant

La société (l'Entreprise, l'Institution),

Je soussigné.e,
responsable de la société, (l'Entreprise, l'Institution) dont les coordonnées sont reprises ci-après :

.....
.....
.....

Email :

Téléphone de contact :

déclare avoir pris connaissance des pages qui composent les modalités pratiques de stage et de la grille d'évaluation. Je joins à cette convention nos exigences par rapport aux stagiaires.

Fait à, le

Signature du responsable ou de son représentant

Le Superviseur

Je, soussigné **Van Oudenhove Didier**, Professeur dans le BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION à l'ISFCE déclare avoir reçu la convention de stage ainsi que l'horaire de stage de l'étudiant.

Je donne mon approbation pour le choix de ce stage dans la société reprise ci-dessus.

En cas de problème : Personne de contact : Van Oudenhove Didier

Gsm/E-mail : 02/647.25.69 / voisfce@gmail.com.....

Fait à Etterbeek, le

Signature du professeur